



Jacques MÉZARD,
Ministre de la Cohésion des territoires

Julien DENORMANDIE,
Secrétaire d'État, auprès du Ministre de la
Cohésion des territoires



Marseille, le 11 octobre

Communiqué de presse

L'État, l'Anah et le réseau PROCIVIS signent une Convention opérationnelle en faveur de la rénovation de 60 000 logements du parc privé

Suite au lancement du plan Initiative copropriétés le 10 octobre, Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, de Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice Générale de l'Agence nationale de l'habitat et Yannick BORDE, Président de PROCIVIS UES-AP. ont signé ce jour au congrès Hlm de L'Union sociale pour l'habitat (USH) à Marseille une convention opérationnelle entre l'Etat, l'Anah et Procivis.

Cette convention de mise en œuvre des engagements conclus entre l'Etat et le réseau PROCIVIS en juin 2018 permet le financement de la rénovation de 60 000 logements privés sur les cinq prochaines années dans le cadre du plan Initiative copropriétés. Cela répond plus spécifiquement aux enjeux nationaux : rénovation énergétique et rénovation des copropriétés.

Les 52 SACICAP du réseau PROCIVIS (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) vont notamment intervenir en accompagnement de l'Anah qui pilote la mise en œuvre du plan Initiative copropriétés pour financer des aides au profit des copropriétés fragiles ou en difficulté ou des copropriétaires modestes.

A travers cette convention, l'Anah pourra s'appuyer sur un partenaire opérationnel national capable d'amplifier la lutte contre les passoires énergétiques sur tous les territoires. Cette action prendra la forme de prêts sans intérêts permettant la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de mise en sécurité et de travaux d'urgence dans ces copropriétés.

L'activité de syndic, principalement exercée par le réseau PROCIVIS sous la marque IMMO de France, sera également mobilisée en s'appuyant sur la « certification QualiSR, syndic de prévention et de redressement », notamment pour assurer des missions d'expertise et d'audit des copropriétés en difficulté.

Elle conforte le partenariat entre l'Etat et ses opérateurs et le réseau PROCIVIS pour mener à bien les politiques nationales et locales du logement.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)